



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024001

Domaine : 8.5

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 01 – Rapport d'activité Politique de la ville – Année 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le décret n°2015-11118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

VU les articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 4 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer un Contrat de Ville Intercommunal pour la période 2015-2020,

VU la délibération du 28 novembre 2019 autorisant monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et d'engagement renforcés en tant qu'avenant au Contrat de ville Intercommunal et portant prorogation de ce contrat pour la période 2020-2022,

VU l'avis du Bureau Municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241003-2024001-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT que depuis 2023, le quartier de la Challe n'est plus un quartier de veille active car cette dénomination n'existe plus,

CONSIDERANT que le décret publié au Journal Officiel du 5 septembre 2015 précise qu'un rapport annuel, accompagné d'un état financier, devra permettre de présenter les actions entreprises sur les territoires ainsi que les évolutions constatées et d'indiquer les perspectives d'amélioration nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville,

CONSIDERANT que les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), signataires d'un Contrat de Ville, sont tenus de présenter chaque année à leur assemblée délibérante respective un rapport sur les actions menées par la Collectivité au titre de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que ce rapport est débattu au sein du Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport d'activité Politique de la ville au titre de l'année 2023.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France